

Direction Générale des Services

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE - SÉANCE DU 26 MARS 2015 -

Etaient présents : M. COSTE, Mme OLLIER, M. BALLESTA, M. LABARRE, Mme LAWRANCE, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LÉBRAUD, Mme RAHOU, M. BOUDET, Mme JOUIN, M. LEROY-LANSARD, Mme LOPEZ ARAVENA, Mme MARTINEZ.

Etalent représentés : Mme JONES, Mme MANES-GALLO, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. ROUISSI, M. CAUMONT, M. CUINET, M. DAGNEAU, Mme FRETAUD, Mme LAVAL.

Etaient invités : Mme CAILLOT, Mme DURRANS, M. LOPEZ, Mme RACHMUHL, M. RAMBAUD, M. RICHARD, M. VALAT.

Mme LAWRANCE ouvre la séance à 9H2O. Elle signale l'organisation d'un bureau CFVU le 9 avril et d'une CFVU le 30 avril.

M. LEROY-LANSARD prévient que le 30 avril, les étudiants seront en période d'examens.

Mme LAWRANCE propose alors de repousser la prochaine CFVU au 7 mai.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2015

Mme LAWRANCE signale que Mme BOUCHIBA-FOCHESATO a fait remonter une demande de correction de son intervention relative à la récupération des jours fériés. Elle propose la rédaction suivante :

« Mme BOUCHIBA-FOCHESATO se dit scandalisée par l'obligation qui est faite aux enseignants de remplacer les enseignements positionnés sur un jour férié. C'est en outre une pratique instaurant une inégalité entre enseignants et entre étudiants puisque les enseignants bénéficiant d'heures complémentaires peuvent choisir de « perdre » ces heures plutôt que de remplacer le jour férié.

Elle estime que c'est à chaque enseignant de décider s'il souhaite ou non rattraper ses cours s'il est en retard sur son programme. Elle rappelle que lors de la journée d'accueil des futurs étudiants, des TD sont banalisés ou non au sein d'une même UE sans que la question de l'égalité des étudiants ne soient prise en compte. »

M. COSTE demande que soit également inscrit au PV : « M. COSTE approuve et soutient l'intervention de Mme BOUCHIBA-FOCHESATO. ».

M. LEROY-LANSARD indique que M. PIALOUX a demandé à inscrire au PV l'absence de soutien financier du FSDIE pour l'organisation de soirées de gala.

Mme LAWRANCE répond que cela est bien signalé dans le PV.

Mme MARTINEZ souligne détenir une procuration au nom de M. CAUMONT, élu Sud Étudiant et qu'à ce titre elle s'abstiendra de voter ce procès-verbal.

En l'absence d'autres remarques, Mme LAWRANCE propose de passer au vote du procèsverbal de la séance du 5 mars 2015.

Votants:

25

Blancs:

1

Contre:

0

Pour:

24

⇒ La CFVU adopte le procès-verbal modifié de la séance du 5 mars 2015.

II - CALENDRIER ADMISSION DES FORMATIONS 2015/2016

M. VALAT prévient que lors de la séance du 05/03/2015, l'UFR Langues et Civilisations n'avait pas communiqué son calendrier d'admission des licences. De plus, l'UFR Humanités a souhaité élargir la période de sa campagne d'admission de 2^{nde} session en licence.

La date d'ouverture de la 2^{nde} session est avancée au 07/07/2015, en remplacement du 17/08/2015 et se clôture au 07/09/2015.

L'application Apoflux sera paramétrée par la Direction de la Scolarité conformément aux dates mentionnées dans le tableau ci-dessous :

UFR Langues et civilisations

Licence 1, 2 & 3

Filières	Ouverture APOFLUX	Fermeture APOFLUX	Dépôt des dossiers complets	Notification des résultats
Allemand, Arabe, Chinois, Espagnol	Session 1, L1			
	30/03/2015	15/05/2015	15/05/2015	29/05/2015
	Session 2, L1			
Italien Babel,	29/06/2015	18/08/2015	18/08/2015	28/08/2015
Portugais,	Session 1, L2 & L3			
Russe, Sciences	20/04/2015	29/05/2015	29/05/2015	19/06/2015
du langage	Session 2, L2 & L3			
	11/07/2015	21/08/2015	21/08/2015	11/09/2015
,	Session 1, L1	·		
Anglais, Japonais, LEA	23/03/2015	15/05/2015	15/05/2015	22/05/2015
	Session 2, L1		***************************************	
	29/06/2015	18/08/2015	18/08/2015	28/08/2015
	PC - APB			
	26/06/2015	21/08/2015	21/08/2015	
	Session 1, L2 & L3			
	20/04/2015	29/05/2015	29/05/2015	19/06/2015
	Session 2, L2 & L3			
	11/07/2015	21/08/2015	21/08/2015	11/09/2015
DUFLES	11/07/2015	04/09/2015	04/09/2015	11/09/2015
DU Coréen	Session 1			
	30/03/2015	15/05/2015	15/05/2015	29/05/2015
	Session 2	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~		
	11/07/2015	04/09/2015	04/09/2015	11/09/2015

UFR Humanités

Licence 1, 2 & 3

Filières	Ouverture APOFLUX	Fermeture APOFLUX	Dépôt des dossiers complets	Notification des résultats
Ulabalas bistalas	L1-session 1			
Histoire, Histoire	09/03/2015	24/04/2015	24/04/2045	09/05/2015
de l'art	L1-session 2			
Lettres modernes,	07/07/2035	04/09/2015	04/09/2015	07/09/2015
Lettres	L2 et L3-session 1			
ciassiques,	04/05/2015	22/05/2015	22/05/2015	29/05/2015
Philosophie	L2 et 13-session 2			
En remplacement 17/08	du 07/07/2015	04/09/2015	04/09/2015	07/09/2015

M. HAUQUIN regrette la modification tardive de la date de retour des dossiers d'admission pour les filières d'arts au 20 mars alors même que l'intégralité de la campagne de communication effectuée auprès des lycéens s'est appuyée sur la date du 2 avril.

Mme RAHOU indique que la date de retour des dossiers pour ces filières est bien fixée au 2 avril.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants: 25 Blancs: 0 Contre: 0 25

Pour:

☼ La CFVU valide le calendrier d'admission 2015/2016 des licences de l'UFR Langues et Civilisations et valide les modifications du calendrier des filières générales des licences en UFR Humanités.

III – <u>CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016</u>: <u>ÉCOLE DOCTORALE, DEFLE, CLES/CLUB MONTAIGNE</u>

Mme LAWRANCE rappelle qu'il n'y a aucune obligation institutionnelle à soumettre ces calendriers au vote de la CFVU mais qu'il est de la volonté de l'établissement de diffuser ces calendriers pour une meilleure appréhension de toutes les formations de l'université.

M. VALAT présente le calendrier de l'École Doctorale.

doctoral	Canditature	Du 12 mai au 12 juin 2015
Admission en		
doctorat	Demande d'admission en première année de doctorat : préinscription Apoflux	Du 17 août au 27 septembre 2015
	Retour du dossier d'admission	Du 14 septembre au 09 octobre 2015
	Commission d'admission	Les 20 et 21 octobre 2015
Inscription en		
doctoral.	inscription administrative en 1 ^{ère} année	Du 2 au 30 novembre 2015
	Renouvellement d'inscription	Du 6 juillet au 30 octobre 2015
	Demande de dérogation (doctorat + de 3 ans)	Du 1er au 26 juin 2015
	Demande de transfert vers une autre université	Jusqu'au 30 octobre 2015
Cotutelle		
Internationale	Elaboration cotutelle internationale	A partir du 1 ^{ec} décembre 2015
	Elaboration avenant à la cotutelle	Du 1er au 26 juin 2015

Mme OLLIER trouve la date de demande de dérogation très anticipée (1-26 juin 2015). Elle demande en quoi consiste l'élaboration d'un avenant à la cotutelle.

Mme LAWRANCE répond qu'il s'agit de la rédaction d'un avenant à la convention pour permettre la mise en place des jurys.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants: 25
Blancs: 0
Contre: 0
Pour: 25

3 La CFVU valide le calendrier universitaire de l'École Doctorale.

M. VALAT présente le calendrier du DEFLE.

Période	Objet	
Lundi 7 septembre	Test de positionnement	
Du 14/09 au 18/10 inclus	Cours Semestre 1	
Du 19/10 au 25/10 Inclus	Interruption des enseignements	
Du 26/10/ au 12/12	Cours semestre 1	
Du 14/12 au 19/12	Examens semestre 1	
Du 21/12 au 03/01/2016	Interruption des enseignements	
Du 18/01 au 20/01	Délibérations	
Lundi 25/01/2016	Test de positionnement	
Du 01/02 au 27/02	Cours Semestre 2	
Du 29/02 au 06/03 inclus	Interruption des enseignements	
Du 07/03 au 23/04	Cours Semestre 2	
Du 25/04 au 08/05 inclus	Interruption des enseignements	
Du 09/05 au 14/05	Cours Semestre 2	
Du 17/05 au 21/05	Examens Semestre 2	
Du 06/06 au 09/06	Délibérations	

M. VALAT signale que les vacances de la Toussaint du calendrier proposé par le DEFLE ne coı̈ncident pas avec celles du calendrier général (26/10 au 01/11/2015).

Mme OLLIER s'inquiète de la suppression de fait des vacances d'automne pour des étudiants qui seraient inscrits concomitamment aux cours du DEFLE et à un diplôme relevant du calendrier général.

M. RAHOU souligne que les étudiants du DEFLE ont une temporalité différente des autres étudiants de l'université.

Mme CAILLOT indique qu'après consultation, la responsable administrative du DEFLE ne voit pas d'inconvénient à appliquer les mêmes dates de vacances que celles du calendrier général.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants: 25
Blancs: 0
Contre: 0
Pour: 25

- **②** La CFVU valide le calendrier universitaire du DEFLE.
- ⇒ La CFVU décide en séance d'appliquer la même période d'interruption des cours pour le DEFLE, à savoir du 26/10 au 01/11/2015.

M. VALAT présente le calendrier des épreuves des CLES-CLUB Montaigne.

- Début des enseignements du 1er semestre : 21/09 au 18/12/2015 (12 semaines)
- Interruption des cours (automne): 26/10 au 01/11/2015
- Interruption des cours et fin du 1er semestre (noël) : 21/12/2015 au 03/01/2016
- session de janvier: vendredi 15 janvier 2016
- Publication des résultats session janvier: 12/02/2016
- Début des enseignements du 2nd semestre : 18/01 au 15/04/2016 (12 semaines)
- Interruption des cours (hiver): 29/02 au 06/03/2016
- session de mai: du mardi 17 au lundi 23 mai 2016
- Publication des résultats 2nde session mai : 13 /07/2016

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants:

25

Blancs:

0

Contre:

25

② La CFVU valide le calendrier universitaire des CLES/CLUB Montaigne.

IV - CALENDRIER DE CLÔTURE ANTICIPÉE DES INSCRIPTIONS

Mme LAWRANCE rappelle que l'application Post Bac (APB) permet de gérer une période complémentaire des demandes d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette procédure complémentaire (PC) s'adresse prioritairement aux étudiants qui n'ont pas été retenus sur les vœux formulés lors de la période principale. Cette période court jusqu'au 15 septembre et il appartient à chaque établissement de restreindre ou non la durée de la procédure complémentaire.

Lors de la séance du 05/03/2015, les licences 1 LEA, LLCER anglais, LLCER japonais et géographie avaient sollicité une clôture anticipée de la procédure complémentaire d'admission APB.

La CFVU avait validé le principe d'une harmonisation de la date de clôture et avait demandé aux formations concernées de choisir entre le 21 et le 28 août.

L'UFR langues et Civilisations, qui rencontre à chaque rentrée d'importantes difficultés pour ses filières de 1^{ère} année à gros effectifs (LEA, LLCER anglais), a souhaité être auditionnée par la CFVU afin d'exposer les motifs de sa demande de clôture anticipée au 17/07/2015.

M. RICHARD rappelle qu'il s'agit ici d'une demande prégnante et qu'elle a été validée à une très forte majorité par le conseil d'UFR.

L'objectif de l'UFR n'est pas de contingenter le nombre d'admission dans ces filières mais de garantir de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement aux étudiants qui souhaitent s'y inscrire.

Mme RACHMUHL ajoute qu'afin de favoriser l'orientation et la réussite des étudiants, l'UFR organise depuis plusieurs années des tests de positionnement en anglais et en français.

L'organisation de ces tests qui intervient pendant la semaine de rentrée suppose que les étudiants soient régulièrement inscrits et qu'ils aient validés leur compte informatique.

Or, il existe un délai incompressible de 5 jours entre le moment où l'étudiant valide ses vœux d'admission et le moment où il peut réaliser son inscription administrative. A ce délai, il faut ajouter 48h00 pour que le compte informatique UBM soit opérationnel.

Le choix d'une clôture de la procédure complémentaire au mois d'août signifie que les étudiants concernés n'auront pas le temps matériel de valider leur compte informatique avant le passage des tests de positionnement.

Elle indique que le choix d'une clôture en août compromet partiellement le succès de ces tests comme cela s'est produit pour 2014/2015 puisque la date de clôture était fixée au 22/08/2014.

Elle insiste ensuite sur :

passés par la procédure complémentaire.

- l'importance des dispositifs de remédiation mis en œuvre à l'issue des tests. Les étudiants les plus faibles en anglais ont fait l'objet d'un accompagnement qui a permis à 45% d'entre eux de valider leur 1^{er} semestre,
- les conséquences organisationnelles et logistiques de l'inscription tardive d'un grand nombre d'étudiants.

Le LEA élabore pour 2 000 étudiants, l'emploi du temps de 8 langues avec un volume d'heures différents selon les spécialités et le plus souvent mutualisées avec la mention LLCER. Les cours d'anglais des « petites langues » sont également mutualisés pour s'assurer d'un nombre total de groupe optimal; l'arrivée de nouveaux effectifs se traduit par la création de nouveaux groupes qui doivent s'articuler avec l'emploi du temps général. Cela induit un travail considérable pour le responsable de l'emploi du temps et pour le bureau logistique de l'UFR.

Mme LAWRANCE rappelle qu'il n'y a aucun moyen de contraindre l'étudiant à finaliser son inscription avant la fin de la période d'inscription générale fixée au 15 septembre. Elle constate que pour l'année 2014/2015 environ 30% des étudiants inscrits dans ces filières sont

- M. VALAT signale que décaler la clôture anticipée n'offre aucune garantie de la finalisation de l'inscription administrative des étudiants avant la semaine de rentrée.
- M. RICHARD demande aux élus étudiants quel est le pourcentage d'étudiants qui retardent la finalisation de l'inscription administrative en raison d'une contrainte financière.
- M. LEROY-LANSARD ne connaît pas de chiffres exacts du nombre d'étudiants travaillant l'été pour payer leurs droits d'inscription mais rappelle qu'un étudiant sur 2 est salarié et qu'en Aquitaine 30% des étudiants sont boursiers.

Il souligne que la clôture au 17 juillet est extrêmement courte si l'on tient compte de la date de publication des résultats du baccalauréat prévue le 7 juillet et la fin des rattrapages fixée au 11 juillet. Il demande pourquoi cette clôture est avancée d'un mois par rapport à celle fixée l'année dernière.

Mme RACHMUHL rappelle que la clôture anticipée doit permettre une meilleure organisation logistique des tests de positionnement et des emplois du temps.

Elle indique que la date du 17 juillet concerne la date butoir de connexion sur la plateforme APB et non la finalisation de l'inscription administrative.

Mme DURRANS signale l'ambivalence existante entre l'incitation grandissante à organiser du Contrôle Continu tout en continuant à accepter que les étudiants s'inscrivent tardivement au mois de septembre.

Pour permettre une bonne organisation des séances de TD, un meilleur encadrement et une meilleure réussite des étudiants, il est important que les étudiants soient régulièrement inscrits dès la rentrée universitaire et présents lors de l'organisation de tests de positionnement. Elle rappelle que ces tests permettent l'entrée des étudiants dans les groupes de soutien (3 en anglais et 3 en français) selon les lacunes de chacun.

Le taux de réussite en L1 LLCER anglais depuis la mise en place de ce dispositif est très satisfaisant et il est envisagé d'ouvrir un groupe de soutien de plus en L2.

Elle insiste également sur le temps perdu par les enseignants à rappeler les consignes à chaque séance de TD pour les nouveaux arrivants qui se retrouvent d'autant plus en difficulté qu'ils ont manqués les premières évaluations.

Elle trouve qu'il faut, depuis quelques années, faire face à un problème de temporalité du calendrier universitaire qui est de moins en moins adapté aux différentes réformes : mise en place de la semestrialisation et augmentation de la part du CC notamment.

M. LEROY-LANSARD est favorable à l'organisation de plusieurs épreuves pour obtenir une note de CC significative et ne cautionne pas l'arrivée tardive des étudiants après la rentrée. Il estime cependant cette demande de clôture anticipée abusive.

Il signale que l'ensemble des listes étudiantes élus sont défavorables à la mise en place d'une clôture anticipée.

M. COSTE parle de deux logiques : celle de l'organisation logistique de l'UFR et celle des lycéens qui ne bénéficient que d'un délai d'une semaine pour s'inscrire sur APB après les résultats du baccalauréat. Même si l'on considère qu'un lycéen qui envisage des études universitaires se sera renseigné sur les dates à respecter, il pose le problème de communication à l'égard des lycéens. Il demande s'il est envisagé au niveau de l'établissement d'informer à l'échelle des établissements du secondaire les lycéens qui souhaitent intégrer ces filières.

Mme LAWRANCE signale un renforcement de la campagne de communication auprès du rectorat et des proviseurs des lycées de l'académie.

Mme RAHOU rappelle que rien ne garantit que l'étudiant finalise son inscription administrative avant l'organisation des tests de positionnement. Dès lors que l'étudiant a fait son IAWeb dans les temps impartis, il a jusqu'au 15 septembre pour finaliser son inscription administrative.

Elle signale qu'APB est une application nationale et qu'il va être difficile de toucher les lycéens alors que la campagne d'admission a débuté depuis le mois de décembre.

Elle ajoute qu'une part non négligeable d'étudiants boursiers, en attente de la réception de leur notification conditionnelle de bourses, attendent cette notification pour s'inscrire.

Enfin, elle signale que pour la rentrée 2014/2015, elle n'a traité aucun dossier de demande de dérogation d'inscription en licence LEA et quelques dossiers en LLCER anglais étudiés au cas par cas par Mme DURRANS.

M. HAUQUIN salue la mise en place de ces dispositifs par l'UFR de Langues et l'investissement énorme des équipes pédagogiques et administratives.

Il pense cependant qu'il n'est pas correct de rejeter la responsabilité d'une situation que nous subissons d'année en année sur les lycéens. Certes, il est du devoir des lycéens de s'informer et devenir adulte mais la période Post-Bac est pour eux une période particulièrement compliquée.

Il est pertinent que notre université fasse remonter au ministère les problèmes récurrents rencontrés : manque de locaux, manque de personnels enseignants et envisager la mise en place d'une capacité limitée d'accueil plutôt que d'avancer une date de clôture trop en amont. Cette clôture anticipée envoie un signal assez négatif à la communauté lycéenne alors même qu'elle montre une réelle appétence pour ces filières.

M. RICHARD rappelle que derrière les problèmes de logistique, il y a des collègues et qu'il est de la responsabilité de l'UFR de garantir aux collègues qui gèrent les effectifs étudiants des conditions de travails raisonnables et respectueuses de leur investissement.

Si nous n'arrivons pas à répondre à ces problèmes par le biais de ces dispositifs, il faudra envisager une solution de renfort au pôle logistique à la rentrée.

Il rappelle que notre université est 74^e sur 77 en termes de taux d'encadrement administratif.

M. LEROY-LANSARD entend que les inscriptions sont très difficiles pour les personnels mais l'on ne peut pas améliorer les conditions de travail de personnels en dégradant les conditions d'inscription des étudiants.

Il ne pense pas qu'il y ait une incapacité collective à accueillir les étudiants mais nous devons faire face à des difficultés budgétaires qui nous mettent en difficulté.

Mme DURRANS rappelle également notre difficulté à recruter des chargés de cours en anglais et signale que certains groupes d'étudiants se sont à nouveau retrouvés cette année sans enseignants pendant plusieurs semaines.

Mme LAWRANCE souligne que notre difficulté à recruter des chargés de cours est liée à l'arrêt de la défiscalisation des heures supplémentaires mise en place il y a deux ans.

Elle insiste sur notre incapacité à accueillir un nombre croissant d'étudiants (+500 étudiants pour 2014/2015) en raison de la sous-dotation en termes de ressources humaines dans la plupart de nos formations : - 31 équivalents MCF en arts, -7 en anglais, -5 en japonais.

Elle rappelle que désormais pour être accréditée, l'université doit démontrer sa capacité financière à présenter un budget à l'équilibre et prouver sa capacité d'accueil des étudiants. Après sa visite au ministère mardi dernier, il semble que l'on se dirige de plus en plus vers une mise en place de capacités d'accueil liées au nombre d'enseignants avec un tirage au sort aléatoire des étudiants.

Elle demande à M. LOPEZ s'il n'est pas possible de se baser sur les chiffres de l'année N-1 pour constituer les emplois du temps.

M. LOPEZ répond que l'on est arrivé cette année à anticiper le nombre de groupes de TD, le problème étant plus étroitement lié au nombre d'inscriptions tardives. Il signale que l'UFR de Langues a traité après le 30 septembre 66 inscriptions d'étudiants en licence LEA.

Selon les chiffres au 27 juillet, 900 étudiants avaient procédé à leur IAWeb et seulement 250 à 300 à avaient finalisé leur inscription administrative.

Il souhaite un travail sur les plages de rendez-vous pour permettre à ces étudiants de s'inscrire plus tôt

Il souligne également la corrélation entre l'inscription tardive d'un étudiant et le taux d'échec aux examens.

Mme LAWRANCE souligne que plusieurs leviers peuvent être activés pour inciter ces étudiants à s'inscrire dont une meilleure campagne de communication et une plus grande fermeté sur la date limite d'inscription fixée au 15 septembre pour les étudiants de licence.

Mme RACHMUHL indique que la date du 17 juillet a été pensée en collaboration avec la Direction de la Scolarité pour anticiper les problèmes rencontrés les années précédentes lors de la rentrée afin de permettre aux étudiants de LEA et LLCER anglais de prendre rendez-vous plus tôt et pallier le problème de manque de rendez-vous rencontrés chaque année au mois de septembre. Elle souhaite que lors de la campagne de communication, l'on insiste sur le principe que l'accès aux

Elle souhaite que lors de la campagne de communication, l'on insiste sur le principe que l'accès aux groupes de remédiation ne sera assuré qu'aux étudiants qui auront assisté aux tests de positionnement.

M. LEROY-LANSARD comprend que la mise en place de tels dispositifs sert une meilleure réussite des étudiants mais rappelle que l'université accueille des étudiants boursiers en attente de

bourses, des étudiants venant d'autres départements ou de l'étranger, étudiants n'arrivant pour la plupart qu'en septembre parce qu'ils ne peuvent faire autrement.

Il ne faut pas se tromper de cible et rappeler que le problème est bien la question budgétaire et non un problème de comportement de l'étudiant.

Mme RACHMUHL répond que tout ce travail est mené en faveur de l'étudiant et que l'on doit assurer la rentrée prochaine en offrant les meilleures conditions d'accueil possible.

M. LEROY-LANSARD dit qu'il restera toujours une partie des étudiants qui ne peuvent arriver sur place avant le début du mois de septembre.

M. HAUQUIN propose à l'UFR de Langues de se renseigner auprès de la DSI afin de permettre aux étudiants dont l'inscription administrative n'est pas finalisée de pouvoir passer les tests de positionnement via un compte informatique invité.

Mme RACHMUHL regrette que l'on soit obligé de fermer plus tôt la période de recrutement de ces filières mais pense que le levier administratif est le plus facile à activer pour inciter les étudiants à s'inscrire plus tôt. Elle demande de pouvoir agir sur les rendez-vous et d'être autorisé à utiliser les mails personnels des étudiants pour contacter les étudiants.

M. COSTE lie les problèmes rencontrés ici au problème posé par la semestrialisation et la rentrée universitaire fixée au 14 septembre.

Mme LAWRANCE remercie la délégation de l'UFR pour cette présentation et pour son investissement en faveur de la réussite des étudiants.

En réponse à l'argumentation de l'UFR Langues et Civilisations, elle relève que :

- La date du 17/07/2015 ne peut être retenue puisque la fin de la procédure principale APB s'achève le 19/07. Au mieux, la date à considérer devrait être le 20/07/2015.
- L'avancement de la date de clôture ne garantit pas l'inscription de tous les étudiants avant la date des tests de positionnement. En effet, rien n'oblige les étudiants à s'inscrire administrativement dès leur admission acquise à l'UBM. Les flux d'inscriptions tendent à montrer que beaucoup ne finalisent leur inscription qu'au mois de septembre.
 - Cette tendance peut s'expliquer par des notifications tardives de bourses ou par la situation précaire de nombreux étudiants qui financent leurs droits d'inscription grâce à des jobs d'été.
- Une date de clôture trop avancée est de nature à mettre en difficulté les langues comptant les plus faibles effectifs pour lesquelles un nombre non négligeable d'étudiants est admis à UBM dans le cadre de la procédure complémentaire.

M. VALAT indique qu'en L1 Géographie, 116 des 225 étudiants inscrits sont passés par la procédure complémentaire.

M. RAMBAUD prévient que du point de vue de l'établissement, la CFVU doit se positionner sur la question globale du sort réservé aux étudiants qui s'inscriront tardivement. Une formation peut faire voter un calendrier spécifique pour répondre à des contraintes mais l'établissement doit obligatoirement s'interroger sur le sort qu'il réservera aux autres étudiants.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote de la clôture anticipée de la procédure complémentaire APB au 20/07/2015 pour les L1 LEA et LCCER anglais.

Votants:

25

Blancs:

4

Contre: 15 Pour: 6

② La CFVU rejette la demande de clôture anticipée de la procédure complémentaire APB au 20/07/2015 pour les L1 LEA et LLCER anglais.

Mme LAWRANCE signale que le département de géographie a souhaité un maintien de la date du 28/08/2015.

M. BALLESTA demande si la direction du département de géographie a donné des motivations particulières au maintien de cette date.

Mme LAWRANCE répond par la négative.

Elle propose de passer au vote d'une harmonisation de la clôture anticipée de la procédure complémentaire APB au 21/08/2015 pour les licences 1 LEA, LLCER anglais, LLCER japonais et géographie.

Votants: 25
Blancs: 3
Contre: 10
Pour: 12

M. LEROY-LANSARD explique que les élus étudiants se sont prononcés contre ce dispositif parce qu'ils sont opposés à toute décision de clôture anticipée. Dans le cas d'un choix d'une clôture anticipée entre le 21 et le 28/08/2015, ils étaient alors favorables à une fermeture le plus tard possible soit la date précédemment proposée du 28/08/2015.

V - BILAN JFE ET CORDÉES DE LA RÉUSSITE

M. HAUQUIN informe les membres de la CFVU des actions d'information 2014/2015 à destination des lycéens.

Bilan liaison secondaire supérieur :

 Actions d'information des lycéens de l'académie sur les études à l'UBM quant aux objectifs et contenus de formations, possibilités de poursuites d'études après le premier cycle et perspectives professionnelles.

Information orientée également sur les aspects « vie étudiante » : bourses, logement universitaire.

L'objectif étant la diminution de l'échec en premier cycle universitaire, en évitant les erreurs d'orientation par méconnaissance des formations et de leurs objectifs.

Actions d'information sur les dates et lieux des salons étudiants l'Etudiant, Aquitec, Infosup et les JFE.

Les formations ayant rencontré le plus de succès au travers du nombre de plaquettes distribuées :

- Info-com 621
- Info-com anglais 377

- LEA 727
- Anglais 529
- Histoire 440
- Arts plastiques 422

A noter, le succès croissant de la licence culture humaniste et scientifique avec 393 plaquettes.

- Actions d'information à destination des publics relais : novembre 2014 :

Dans le cadre de la relation bac-3 bac+3 mise en place de journées d'échanges avec les publics relais d'orientation : professeurs principaux, proviseurs, conseillers d'orientation.

A noter, l'accompagnement assuré par des collègues des filières arts et langues.

Mme LAWRANCE indique que la licence CHS comme la licence information-communicationanglais est ouverte depuis la rentrée 2011 et connaît un succès croissant.

Elle rappelle que cette licence est co-habilitée avec l'UB qui ne souhaite pas augmenter sa participation à plus grande échelle dans ce projet. Sans cette participation, il est impossible d'envisager un accueil d'étudiants plus important.

M. HAUQUIN signale que l'ESPE encourage les étudiants se destinant à la préparation du CRPE à s'inscrire dans cette licence.

Mme MAGNE ajoute que l'IJBA fait la même promotion auprès des étudiants qui souhaitent intégrer leur formation.

Bilan de la journée du futur étudiant du 22 janvier 2015

Constat d'une forte hausse de la fréquentation à l'université Bordeaux Montaigne : 2 500 en 2013 puis 3200 en 2014 et plus de 5 000 cette année.

Journée organisée conjointement par l'UB et l'UBM et répartie sur 5 sites.

87 enseignants chercheurs mobilisés

Points positifs:

- Ouverture de cours de langues,
- Présence des associations étudiantes appréciée par les lycéens,
- Bon encadrement de la journée par les étudiants tuteurs,
- Bonne fréquentation des stands : vie étudiante, mobilité internationale, CROUS.

Malgré les très bons retours des lycéens quant à l'organisation, les points d'améliorations identifiés sont les suivants :

- Surcharge d'amphi et circulation des lycéens difficile,
- En raison des effectifs, moins de rencontres interpersonnelles possibles.

Il souligne l'évaluation faite par les lycéens des JFE à l'UBM :

- 96% de satisfaction (49% de très satisfaits, 47% de satisfaits) sur l'utilité des JFE pour l'orientation,
- 84% de satisfaction (24% de très satisfaits, 60% de satisfaits) pour l'organisation des JFE à l'UBM. Il s'agit du 2^{ème} site sur les 5 le mieux noté en ce qui concerne l'organisation.

Cordées de la réussite

 Organisation : accueil de lycéens par des étudiants pour les faire assister à des cours, visite de la BU et du campus, déjeuner au RU puis découverte de Bordeaux.

- Partenariat avec 4 lycées: Bordas (DAX), Maine de Biran (Bergerac) auxquels se sont ajoutés cette année, le lycée d'Aiguillon et lycée François Mauriac (Bordeaux).
- Le financement est entièrement assuré par le rectorat et permet l'accueil de lycéens issus de zones géographiques ou sociales éloignées.

Les cordées en chiffres :

- 156 lycéens accueillis
- 38 enseignants chercheurs et 14 étudiants mobilisés
- 61 cours ouverts

M. HAUQUIN salue l'accueil réservé par les enseignants-chercheurs et les étudiants mobilisés lors des cordées de la réussite.

Pour les années à venir, l'objectif n'est pas d'ouvrir ce dispositif à plus d'établissements, nous n'en avons pas les moyens organisationnels mais la mise en place d'un turn-over avec différents lycées qui permettrait un rayonnement de notre établissement à l'échelle de l'académie.

Mme LAWRANCE signale une demande grandissante des collègues de lycées d'organiser des échanges entre enseignants afin de permettre aux lycéens de mieux comprendre les attentes du travail universitaire.

Elle souligne l'aboutissement d'une demande faite auprès du rectorat de formations pour les conseillers d'orientation de lycées.

Il a également été demandé que tout professeur principal d'un lycée le soit pour au moins deux ans. Proposition non retenue à l'heure actuelle par le rectorat.

Elle signale que lors des JFE, certains enseignants ont souligné qu'inclure des lycéens dans un cours pour lesquels ils n'ont eu aucune préparation préalable est presque contre-productif. Elle souhaite un travail préparatoire organisé entre le lycée et l'enseignant qui va accueillir ces étudiants pour mieux préparer les étudiants au suivi d'un cours à l'université.

M. HAUQUIN propose de définir un calendrier préalable d'organisation des cordées avec les collègues de lycée pour un meilleur accueil des lycéens : organisation de deux journées en décembre et de deux en mars pour éviter une accumulation sur un temps restreint et permettre l'organisation de cours qui pourraient faire sens pour les lycéens.

Mme LAWRANCE souhaite un relai par discipline des enseignants participants aux cordées.

M. BOUDET souligne l'intérêt croissant porté par les lycéens pour nos filières sélectives.

Mme LAWRANCE signale plus de 400 dossiers d'admission pour 40 places en licence Design.

Elle rappelle les problèmes de sous-encadrement du département des arts et l'inadéquation de nos locaux. Il faut repenser nos espaces de travail pour faire face à la transformation de nos formations.

Elle rappelle que des travaux de rénovation des bâtiments sont actuellement en cours pour répondre au mieux à ces transformations.

Mme MAGNE indique que dans le cadre du prochain quinquennal, la capacité d'accueil en Arts plastiques pourrait être abaissée à 126 places (- 1 groupe) pour continuer d'apporter un enseignement correct et ne pas réduire l'offre de formation offerte en arts à l'UBM.

M. BOUDET regrette cette situation qui nous oblige à n'accueillir qu'une partie des lycéens et en oblige une autre partie à s'orienter vers des écoles privées.

Mme MAGNE signale l'existence de 8 écoles privées artistiques dans la région bordelaise.

M. HAUQUIN indique que les lycéens en arts ont des stratégies d'inscription assez différentes et s'orientent vers une multitude de possibles. En information et communication par contre, il y a assez peu de choix et les lycéens se dirigeant vers cette filière expriment leurs inquiétudes à ce sujet.

Mme LAWRANCE signale 64 inscrits en L1 musicologie et 34 en L2 ; la plupart des étudiants en arts s'orientant vers les concours d'entrée au conservatoire.

Elle rappelle que ce sont ces filières qui ont le meilleur taux de réussite : 69% en licence de théâtre alors que la moyenne de l'établissement se situe autour de 44%.

Elle souligne une véritable contradiction dans le processus d'habilitation qui demande un respect du projet de l'étudiant, la possibilité d'offrir une réorientation active mais également l'obligation d'accueil de tous les étudiants.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Mme LAWRANCE présente une demande de subvention d'un montant de 1 100,20 € accordée à l'association des étudiants La Peña et votée par le conseil d'UFR L&C du 16/03/2013 pour l'organisation d'un voyage linguistique pédagogique en Espagne de 12 étudiants et un accompagnateur.

Mme RAHOU propose de rappeler aux UFR les bonnes pratiques concernant la présentation des demandes de subvention.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants:

25

Blancs:

0

Contre:

0

Pour:

25

② La CFVU valide la subvention d'un montant de 1 100,20 € accordée par le conseil d'UFR Langues et Civilisations (16/03/2015) à l'association étudiante La Peña.

M. VALAT demande une dérogation au règlement des études concernant la délivrance obligatoire par la Direction de la Scolarité d'un laissez-passer pour les étudiants non-inscrits sur les listes d'examens.

L'autorisation à composer fera désormais l'objet d'un contrôle a posteriori. Cette dérogation est accordée à titre expérimental pour les examens du 2nd semestre et pour la 2^{ème} session de l'année universitaire 2014/2015.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants:

25

Blancs:

0

Contre:

0 25 **⇒** La CFVU valide le principe de dérogation au règlement des études concernant la délivrance obligatoire par la direction des études d'un laissez-passer pour les étudiants non-inscrits sur les listes d'examens.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 11H50.

/ LeiPrésident,

Jean-Paul-JOURDAN